

DAJI/2023/Décision/Tarifs/23

Décision portant approbation du tarif du colloque
« Journées nationales des observatoires » _DEVE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant l'organisation des Journées Nationales des Observatoires prévues du 3 au 5 Juillet
2023,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *Journées Nationales des Observatoires* »
organisé par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante d'Aix-Marseille Université, qui se
déroulera du 3 au 5 Juillet 2023 à Marseille (Pharo et Colbert), comme suit :

Tarif d'inscription par participant : 55 € HT.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 7 avril 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

